

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le 17 décembre 2021 à 16h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces et pendant laquelle séance extraordinaire le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 sera adopté.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 1er jour de décembre 2021.

Nathalie Labelle

Mathalu Lakelle

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public aux endroits prévus par le Conseil municipal, le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 1er décembre 2021.

Nathalie Labelle

Mathalu Lahlle

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe